

www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2016-56 du 05 juillet 2016**

**OBJET - IRRECOUVRABILITE DES CREANCES – BUDGET  
ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : *Olivier FONS*

Le 05 juillet 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 juin 2016 en la salle Saint PAUL à Villard Saint Pancrace, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 7

*M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Avaient donné pouvoir :**  
Mme Nicole GUERIN à M. Bruno DAVANTURE  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER  
M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY  
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON  
M. Thierry BOUCHIÉ à M. Jean-Michel REYMOND

**Vu** les états de présentations et admissions en non-valeur émis le 15 mai 2014 et le 12 mai 2016 par le Comptable Public de Briançon,

**Considérant** qu'il convient de constater budgétairement l'irrecouvrabilité de ces créances,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 20 juin 2016,

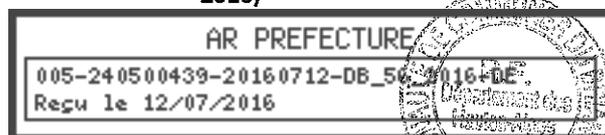
**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 13 juin 2016,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Constate l'irrecouvrabilité des créances ci-dessous :

Demande d'admission en non-valeur - Trésorerie Principale de Briançon  
Demande du 15 mai 2014 / Budget ASSAINISSEMENT

Objet du titre	Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif de la Présentation en non-valeur
Role Assai communes	2005	9000019001762	Merieult Annie	58,14 €	npai et dde rensgmt négatif
Role Assai communes	2005	9000021001491	Cony Martine	20,97 €	poursuite sans effet
Role Assai communes	2005	900002001707	Sogerm c/o Bouchayer	373,63 €	poursuite sans effet
Role Assai communes	2005	900020000464	Coslin Andrée	62,17 €	poursuite sans effet



Role Assai communes	2005	900019002339	Salle Jerome	58,14 €	poursuite sans effet
Role Assai communes	2005	900017000178	Collins Samuel	14,28 €	combinaison infructueuse d'actes
Role Assai communes	2005	900017000297	Gilbert Herve	14,28 €	poursuite sans effet
Role Assai communes	2005	900019000187	Benoist Alain	58,14 €	poursuite sans effet
Role Assai communes	2005	900019000262	Blanchon Emilie	29,07 €	poursuite sans effet
PRE 2007 St Chaffrey	2009	79	Rover Sari	20 144,00 €	poursuite sans effet
Assai non collectif St Chaffrey	2011	394	Cicculio Alain	40,36 €	npai et dde rensgmt négatif
Assai non collectif St Chaffrey	2011	363	Boissenin Laurent	40,36 €	npai et dde rensgmt négatif
Assai non collectif La Grave	2011	140	Juge Joseph	161,46 €	poursuite sans effet
PRE 2012 St Chaffrey	2012	176	Sci B2R	324,00 €	npai et dde rensgmt négatif

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 399,00 €</b>
----------------------	--------------------

Demande d'admission en non-valeur - Trésorerie Principale de Briançon  
Demande du 12 mai 2016 / Budget ASSAINISEMENT

Objet du titre	Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif de la Présentation en non-valeur
Assai non collectif St Chaffrey	2013	17	Larre René	161,46 €	npai et dde rensgmt négatif

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>161,46 €</b>
----------------------	-----------------

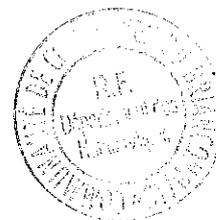
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Assainissement 2016 par Décision Modificative n°2 de ce jour,
- Autorise le mandatement des opérations comptables relatives à ces admissions à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président

**Alain FARDELLA**



Date affichage : 12 JUIL. 2016